

et prie son Maire de voir si la taxe de versement à l'égout peut être appliquée à Madame Simonot qui profitera de cette amélioration.

Sur la demande de plusieurs Conseillers qui déplorent la stagnation des eaux dans certaines rues par suite du mauvais état des caniveaux, la Commission des Chemins sera réunie et visitera les endroits incriminés. Le Président lit une lettre de Monsieur Cazenave qui demande un relèvement de son salaire. Après examen de la question le Conseil Municipal décide de lui accorder une augmentation de 3.000<sup>+</sup> par mois portant son fixe à 23.000<sup>+</sup> mensuellement.

Le Maire entretient ensuite l'Assemblée d'un projet de constitution d'un syndicat intercommunal pour la construction d'immeubles H.L.M. à 2 ou 3 niveaux, sous l'égide du député, Monsieur Boscher, avec l'autorisation de Monsieur le Ministre Sudreau. Les besoins de notre commune pourant se chiffrer à cent logements - (cinquante pour la papeterie Duillet et Guéret, et cinquante pour le logement ou le relogement d'administrés) le projet semble séduisant et le Conseil Municipal sera appelé à l'étudier de façon approfondie, lorsque tous les renseignements seront réunis. La séance est ensuite levée à vingt heures quinze.

*Julien Giron*  
*Baudouin*  
*Chariéras*  
*Geisot*  
*M. J. Gervais*

Siéance du Conseil Municipal du vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante neuf.

Le vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante-neuf à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents: M. M. Judith Maire, Geneve adjoint, Geisot, Baudouin, Gervais, Chariéras

*Lu et approuvé*  
*Conseil. Collonnes le 30.10.59*  
*Le Sec. Trépot: Cregnac*

*Approuvé*  
*le 23 Nov.*  
*de Sous Préfet*

ment  
monot  
éplorent  
par suite  
des  
crimés  
enave qui  
examen  
de lui  
nois

projet  
nal  
ou 3  
r Boscher,  
Sudreau  
t se  
pour la  
pour  
sties) le  
municipal  
ofondie.  
réunis  
heures quinze

du  
t cinquante  
nante-neuf  
cipal, ré-  
rance  
me de son  
Geneve  
haieras

Gilles, Violette, Legrand, Lemaire, Truffaut, Farant  
Robert, Bourcier, Lozillon, Née, Rabier, formant la  
majorité des membres en exercice.

Absent : Néant  
Secrétaire : Monsieur Bourcier

Le Président ouvre la séance et demande  
à l'Assemblée d'avaliser la liste des voies communales  
telle qu'elle a été établie en liaison avec l'Adminis-  
tration des Ponts et Chaussées - ce qui est fait à l'una-  
nimité -

Approuvé à Corbeil-Essonnes  
le 23 Nov. 1958  
Le Sous-Prefet Signé  
Illisible

Il lit une lettre de Monsieur le Receveur Commu-  
nicipal, priant le Conseil d'envisager la reconduction  
de son indemnité de gestion. Le Conseil délibère et  
vote la dépense.

Certains Conseillers déplorent la carence du Gaz  
de France dans son travail de réfection des Chaussées  
défoncées par les remplacements de conduites ou les  
branchements. Le Maire prendra contact le vingt-sept  
octobre avec Monsieur l'Ingénieur Poisin, tant au  
point de vue de la remise en état des rues que de  
l'indemnité que le Gaz de France devra verser pour  
la réfection de la rue du Général Leclerc qui doit  
être exécutée par une entreprise sous contrôle des  
Ponts et Chaussées.

Le Président informe l'Assemblée que d'impérieux  
besoins de logements posent des problèmes de  
construction dont deux projets peuvent apporter  
de rapides solutions. Le premier, par l'intermé-  
diaire d'un Syndicat Intercommunal qui réunirait  
une dizaine de communes dont Nemcey serait  
le centre. La construction de collectifs à 2 ou 3 niveaux  
au maximum, pourrait être faite par la Société  
d'H. L. M. "Le Foyer du Travailleur" de Ris-Orangis  
(les besoins communaux étant de 50 logements et  
ceux de la Papeterie Secoursnois de 50 logements)  
il y aurait donc 100 logements à construire -

Le terrain propre à cette implantation serait  
la parcelle 99 d'une superficie de 1ha 71a 88ca,  
située entre la Rue du Rû et la rue des  
Chatries, et bordée par le Chemin Pénal N° 5  
appartenant à Monsieur Rodolphe Darblay. et dont

L'achat avait été envisagé début 1959. A cette époque, Monsieur Darblay consentait la vente au prix de 550 francs le mètre carré.

Le terrain serait apporté conjointement par la Commune et la Papeterie Secoursnois à la Société d'H. L. M. (la dépense incombant à la Commune pouvant se chiffrer à plus de 5 millions)

Le second projet serait l'inclusion de nos besoins en 100 logements dans un programme que désire réaliser la Société immobilière Dauphinoise 12 rue de Fresnoy, à Paris. Ce programme comprend la construction de 4 à 500 logements dans un terrain de 8 hectares appartenant à Monsieur Elhissier, situé entre la voie de la S.N.C.F. les marais et bordé par la rue de l'Abrévôir. Le lotisseur assure la viabilité, l'assainissement et le financement des bâtiments scolaires en rapport avec l'apport de nouvelle population. (la commune n'aurait dans ce cas, pas de dépense d'achat de terrain à envisager)

Messieurs Robert et Loizillon font d'explicites réserves sur les deux projets que le Maire soumet aujourd'hui seulement à titre d'information. Des renseignements complémentaires seront demandés à la Société Dauphinoise. Le Maire prie le Conseil Municipal d'étudier ces deux projets. Il le réunira prochainement et lui demandera de prendre position ferme afin de pouvoir satisfaire dans les meilleurs délais les urgents besoins de relogements.

La séance est levée à 23 heures 45.

Dumil  
 A. Girard  
 M. J. J. J.  
 M. J. J. J.  
 M. J. J. J.  
 M. J. J. J.  
 M. J. J. J.